



Genève, le 22 juin 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département du territoire (DT)

Surprise de la nature: un chamois secouru par les gardes de l'environnement aux Eaux-vives

Genève a reçu la visite d'un hôte peu banal: durant une quinzaine de jours, un chamois sauvage s'est promené entre les jardins et les grands parcs urbains de la rive gauche. Cet animal égaré, qui habite en temps normal les reliefs montagneux, a été suivi à la trace durant la première moitié du mois juin par les gardes genevois de l'environnement. Après une évaluation de la situation, ces derniers sont parvenus à capturer cet animal particulièrement agile. Grâce à une bonne collaboration inter-cantonale, le chamois en pleine santé a ainsi pu être remis en liberté dans un habitat adapté sur les pentes vaudoises du Jura.

C'est à Meinier que débute cette histoire insolite: fin mai, des particuliers parviennent à sortir un chamois de leur piscine, avant de le voir prendre la fuite. Début juin, il est signalé au parc La Grange et dans les propriétés avoisinantes. Avertis, les gardes de l'environnement se rendent immédiatement sur place pour prendre la mesure de cette visite inattendue.

Un délicat sauvetage soigneusement préparé

A la fois fragile et agile, le chamois ne pouvait être secouru sans précaution. Les gardes ont donc suivi à distance ses déplacements durant les jours suivants, avec l'espoir de le voir retrouver spontanément son chemin. Ils ont aussi veillé à éviter tout danger pour l'animal ou la population, compte tenu de la proximité des quais très fréquentés. Ce temps d'observation a démontré que l'animal ne parvenait pas à quitter les lieux par lui-même et nécessitait un sauvetage. Mercredi passé, les conditions d'intervention ont pu être réunies: après avoir installé des filets de capture pour limiter les échappatoires, les gardes ont pu anesthésier avec succès le chamois égaré.

Des Eaux-vives à la Dôle

L'animal capturé a fait l'objet d'un contrôle d'usage qui a pu confirmer le bon état de santé de ce mâle adulte âgé de 4 ans, malgré quelques contusions et un amaigrissement témoignant de son séjour citadin. La priorité a donc consisté à lui permettre de rapidement retrouver un habitat favorable. En pesant les options, un relâcher sur le territoire suisse a été privilégié pour ce visiteur, sans doute issu des Voirons, afin de limiter au maximum la durée de son séjour captif. Le chamois a ainsi été transporté et libéré à la Dôle (VD), grâce à une efficace collaboration inter-cantonale. Les premières observations sur le terrain ont confirmé qu'il a très vite retrouvé un comportement normal dans ce cadre sauvage adapté.

Un chamois marqué "GE"

Vous souhaitez lui rendre visite à l'occasion d'une promenade dans le Jura? Vous reconnaîtrez peut-être ce chamois qui a été notre hôte à sa marque jaune à l'oreille droite portant l'inscription "39 GE-SFP". Mais - comme pour tout animal sauvage (voir l'encadré) - veuillez à rester à bonne distance pour ne pas lui ajouter de nouvelles frayeurs.

Un chamois dans les plates-bandes - pour découvrir les vidéos: www.dansmaNature.ch

N'intervenir qu'à bon escient

Au cours des 10 dernières années, seule une demi-douzaine de chamois ont été notés à Genève, dans le cadre de furtifs passages à la périphérie de notre territoire. Le séjour de deux semaines aux abords de la ville du visiteur du Parc La Grange est donc en tout point exceptionnel et l'intervention de secours des gardes de l'environnement était inévitable. Cependant, croiser un animal sauvage, y compris en ville, n'implique dans la grande majorité des cas aucune raison d'agir. Ainsi, en cette période printanière, de nombreux jeunes animaux peuvent être rencontrés: renardeaux, oisillons, mais aussi chatons, avec le retour récent du Chat sylvestre. A moins qu'un animal ne soit blessé ou affaibli, laissez-le sur place, évitez de le toucher pour ne pas le condamner et n'intervenez que s'il devait être réellement en danger immédiat; en cas de doute ou d'observation exceptionnelle, contactez les autorités.

- Pour signaler aux autorités une espèce exceptionnelle: www.ge.ch/c/signaler-espece
- Pour bien agir en cas de rencontre avec de jeunes animaux sauvages: bit.ly/bébésAnimaux_dmNature

Pour toute information complémentaire:

- M. Yves Bourguignon, chef du secteur des gardes de l'environnement, DT, yves.bourguignon@etat.ge.ch, T. 022 388 55 38;
- Pour l'actualité en lien avec les thématiques environnementales, suivez les réseaux sociaux GE-environnement: Instagram, Facebook, LinkedIn et Youtube.